

Liste 2023

des matières disponibles au lycée

Dans le cas où un élève serait dans l'impossibilité de suivre un enseignement dans son établissement scolaire (pour raison de santé, des contraintes horaires ou une indisponibilité de matière), il peut s'inscrire au Cned. Un relevé d'assiduité est envoyé régulièrement et chaque trimestre le Cned transmet les notes et appréciations de ses professeurs. L'établissement de scolarisation principal de l'élève demeure responsable de l'ensemble des actes de gestion de scolarité.

En fin d'année scolaire, le Cned se prononce sur la validité de la moyenne à transmettre au titre du contrôle continu. L'établissement principal de scolarisation a la charge de transmettre, via le Livret Scolaire numérique du Lycée (LSL), l'ensemble des résultats de l'élève au titre du contrôle continu.

Seconde générale et technologique

MATIÈRE	LVA – LVB	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS : LVC	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS
Français Histoire-géographie Mathématiques Physique-chimie Sciences de la vie et de la terre Sciences économiques et sociales Sciences numériques et technologies	Allemand Anglais Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe	Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien Japonais Portugais Russe	Arts plastiques Langues et cultures de l'antiquité : grec – latin Management et gestion Musique Santé et social

Première et terminale générale

CLASSE	MATIÈRE	LVA – LVB	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS : LVC	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS
Première générale		Allemand Anglais Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe Turc	Allemand Arabe Chinois Espagnol Italien Japonais Portugais Russe	Arts plastiques Langues et cultures de l'antiquité : grec – latin Musique
Terminale générale	Enseignement scientifique Français Histoire-géographie			Arts plastiques Droits et grands enjeux du monde contemporain Langues et cultures de l'antiquité : grec – latin Mathématiques complémentaires Mathématiques expertes Musique

Première et terminale technologique

CLASSE	MATIÈRE	LVB	ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS
Première STMG	Anglais Droit et économie Français Histoire-géographie Management des organisations Mathématiques Sciences de gestion et numérique	Allemand Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe Turc	Arts plastiques Musique
Terminale STMG	Anglais Droit et économie Histoire-géographie Management Mathématiques Marketing Philosophie RH et communication Sciences de gestion et numérique : Gestion et finance Sciences d'information et de gestion	Allemand Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe Turc	Arts plastiques Musique
Première ST2S	Anglais Biologie et physiopathologie humaines Français Histoire-géographie Mathématiques Physique-chimie pour la santé Sciences et techniques sanitaires et sociales	Allemand Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe Turc	Arts plastiques Musique
Terminale ST2S	Anglais Chimie, biologie et physiopathologie humaines Histoire-géographie Philosophie Mathématiques Sciences et techniques sanitaires et sociales	Allemand Arabe Chinois Espagnol Hébreu Italien Polonais Portugais Russe Turc	Arts plastiques Musique

Seconde, première et terminale professionnelle

CLASSE	LV1 - LV2
Seconde	Allemand
Première	Anglais
Terminale	Espagnol Italien

Enseignements de spécialité disponibles dans le cadre des conventions avec les académies

Dans le cadre de la politique de carte étendue du ministère de l'Éducation nationale, le Cned conclue des conventions avec les académies. L'objectif est d'offrir à l'ensemble des élèves, y compris dans les établissements isolés, une offre large d'enseignements de spécialités. L'élève est inscrit après avis favorable de l'académie. La convention doit être signée et retournée au Cned pour mettre en place le dispositif.

La liste des spécialités proposées a fait l'objet d'une note de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) envoyée aux académies.

Liste des spécialités disponibles dans le cadre des conventions avec les académies

Arts : arts plastiques	- Anglais monde contemporain,
Humanités, littérature et philosophie (HLP)	- Espagnol,
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) :	- Italien
- Allemand,	Littérature, langues et cultures de l'antiquité (LLCA) : latin et grec
- Anglais,	Numérique et sciences informatiques (NSI)
	Sciences de l'ingénieur (SI)

L'enseignement de spécialité est proposé dans l'établissement de l'élève

Dans le cas d'un empêchement de l'élève pour suivre un enseignement de spécialité en présence dans son établissement (contrainte horaire...), le chef d'établissement prend contact avec le Cned pour obtenir un dossier d'inscription spécifique.

L'enseignement de spécialité n'est pas proposé dans l'établissement de l'élève

Si un élève souhaite suivre un enseignement de spécialité non proposé dans son lycée, une décision du recteur est nécessaire. L'établissement doit au préalable prendre contact avec l'académie.

Langues régionales (LVC) classes de première et de terminale générale

L'objectif est de faciliter l'accès à l'enseignement des langues régionales sur l'ensemble du territoire, de garantir la continuité du parcours et de répondre à une demande potentiellement dispersée. L'élève est inscrit après avis favorable de l'académie. Il s'agit également de permettre aux élèves de présenter ces langues au baccalauréat.

Basque	Corse
Breton	Occitan